

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2025****N°DCM-2025-069****OBJET :****PERSONNEL
Pôle technique**Modalités de versement d'un
salaire mensuel suite au décès
d'un agent de la collectivitéMembres en exercice : 27
Membres présents : 21
Membres votants : 27

L'an deux mille vingt-cinq le huit septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du deux septembre 2025, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents :

M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD -
Mme BAS-DESFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON -
M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - Mme BROCHARD -
M. DI CARLO - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE -
M. POCHON - M. JANNET - M. LEGRAS - Mme D'ALMEIDA -
Mme COLLOVRA - M. FROMONT.

Absents ayant donné un pouvoir :

Mme CARLOT-MARTIN représentée par M. PERREAULT -
Mme BUJALANCE MERLIN représentée par Mme BAS-DESFARGES -
Mme COUTURIER représentée par Mme ROBIN - M. GINDRE représenté
par M. MARTINON - M. DUPUPET représenté par M. JACQUARD -
Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX.

Absent : néant.

Madame Danielle SOUPE est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que Monsieur Patrick CLERTANT, agent technique contractuel de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne depuis le 1^{er} mars 2025, est décédé le 22 août 2025. A titre exceptionnel, il est possible pour la Collectivité de maintenir le versement de son salaire pour la période allant du 23 août au 31 août 2025, bien que cette période n'ait pas été effectivement travaillée ;

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour),

DECIDE de maintenir l'intégralité du versement du salaire du mois d'août pour cet agent décédé.

Ainsi délibéré le 8 septembre 2025

Le Maire,
Patrick MATHIAS

Secrétaire de séance
Danielle SOUPE



Acte rendu exécutoire après :

Affichage ou notification

Le : 18 SEP. 2025

Et dépôt en Préfecture

Le : 18 SEP. 2025

Pour extrait conforme.
Au registre sont les signatures.